



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Qualite

Question écrite n° 17732

### Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les difficultes qu'implique l'application en Meuse des nouvelles regles relatives a la mise aux normes des batiments d'elevage et a l'extension du champ d'application des redevances aux agences de l'eau. Compte tenu du montant des travaux d'amelioration et des problemes locaux inherents a certaines regles sanitaires et d'urbanisme, la mise en oeuvre de cette nouvelle legislation risque d'augmenter le nombre d'eleveurs en situation economique difficile. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures concretes d'assouplissement et d'aménagement local de la reglementation qui pourraient alléger les contraintes de mise aux normes des batiments d'elevage.

### Texte de la réponse

Pour la mise en conformite des elevages, un important dispositif d'aides de l'Etat et des collectivites territoriales dans le cadre des contrats de plan, ainsi que de l'agence de l'eau a ete prevu. De plus, l'application de ces regles permet a l'eleveur d'etre dispense du paiement de la redevance, par application du principe « non pollueur - non payeur ». Les regles ont ete arretees par le ministere de l'environnement et le ministere de l'agriculture et de la peche apres une longue concertation avec les organisations professionnelles agricoles. Le caractere extensif de certains elevages est pris en compte au niveau de la reglementation des installations classees puisque, par exemple, les elevages ne comportant que des vaches allaitantes ne sont jamais soumis a autorisation. Par ailleurs, le diagnostic prealable a l'etablissement de chaque projet a ete concu pour s'adapter au cas de chaque elevage, aussi bien en ce qui concerne les travaux de mises aux normes que l'amelioration des pratiques agronomiques. L'etude prealable tient le plus grand compte des caracteristiques des sols, de la topographie et du climat de l'exploitation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lux Arsène](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17732

**Rubrique :** Eau

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 août 1994, page 4234

**Réponse publiée le :** 31 octobre 1994, page 5416